

Vous êtes propriétaire d'un lieu de captage d'eau souterraine ? Vous captez de l'eau souterraine ? Votre terrain est situé à proximité d'une prise d'eau ? Avez-vous pris les dispositions nécessaires ?

1 mai 2003

Vous êtes propriétaire d'un lieu de captage d'eau souterraine ? Vous captez de l'eau souterraine ?
Votre terrain est situé à proximité d'une prise d'eau ? Avez-vous pris les dispositions nécessaires ?